

Image not found or type unknown



Frais d'huissier sans titre exécutoire

Par **gizmo75**, le **05/09/2012** à **09:27**

Bonjour,rrrrJe devais une somme de 15,40 a un huissier pour un acte médical qu'a l'origine je ne demande meme pas (c'est un medecin qui l'envoie dans un labo choisi).rrBref, j'ai cité vos articles de loi pour ne pas payer les frais. Cependant l'huissier m'a informé que la loi de 1991 a été codifiée et n'existe plus. rnOr en faisant des recherches, j'ai trouvé que la codification a ete abrogée en 2011. Du coup, je me demande si l'huissier n'a pas tenté de m'avoir avec ces frais ou si l'abrogation est vraiment réelle ?rnMerci d'avance